

Les avantages d'ART PARTENAIRE

- Un atelier de 145m2 adapté et sécurisé
- L'appartenance à une structure
- Un réseau de restaurateurs d'art et du patrimoine et de nombreuses spécialités représentées
- Une expérience de 7 ans en matière de réponses aux appels d'offres
- Une aide et conseils dans toutes les phases de la mission
- Aucun risque financier
- Un support administratif et comptable
- La Responsabilité Civile Professionnelle spécifique à votre métier
- Le statut salarié (couverture sociale pleine - cadre ou non cadre)
- Un budget formation disponible

Quelques références

Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles

Musée du moyen âge et des thermes de Cluny

Cité de l'architecture et du patrimoine

Bibliothèque nationale de France

Musée des Beaux Arts de Calais

Réunion des Musées Nationaux

Musée du Nouveau Monde

Cinémathèque Française

Musée du quai Branly

Les Arts Décoratifs

Musée Promenade

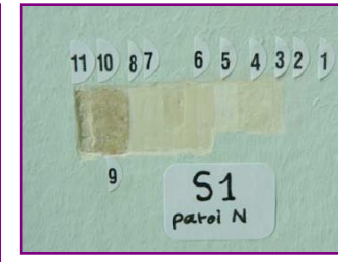
Musée Rodin...



L'accompagnement des Restaurateurs d'Art et du Patrimoine



Coupe à figures rouges,
Vème siècle



Stratigraphie des décors peints, XVIII-
XXème siècle



Mosaïque VIème siècle, Monastère
Mar Gabriel (Turquie)

Siège Social : 41, rue des Chantiers - 78000 VERSAILLES - Tel : 01.39.51.02.84 - Fax : 01.39.51.04.74
Bureau Parisien : 52 rue St Lazare - 75009 PARIS
Atelier de restauration-conservation : Paris

➤ Art Partenaire PACA : 7, Bailly Suffren – 13001 Marseille Tél/Fax : 09.52.59.57.08

➤ Art Partenaire HAUTE NORMANDIE : 57, Avenue de Bretagne – 76100 Rouen -
Tél : 02.35.52.82.51

➤ Art Partenaire RHONE ALPES : 1195, Chemin de Charrelière - 38260 Saint Hilaire de la Côte -
Tél : 04.74.53.27.08

E-mail : info@artpartenaire.fr
www.artpartenaire.fr

Le concept



Accompagnement / conseil
Gestion administrative
Salariat

Prospection-
Négociation et réalisation
de la prestation



Contractualisations
Facturations



⇒ Vous n'avez pas encore choisi le statut sous lequel vous souhaitez exercer votre activité ou vous ne souhaitez pas franchir le pas de la création d'entreprise.

⇒ Avant de devenir indépendant, vous aimeriez tester votre marché, appartenir à un réseau, vous constituer une clientèle, être accompagné pour répondre aux appels d'offre.

⇒ Vous souhaitez bénéficier d'un environnement de travail adapté et sécurisé par le biais de **notre atelier** (145m2, pièce fermée de stockage, zone humide avec 2 bacs de lavage, hotte d'aspiration, plans de travail modulables, contrôle de l'humidité et des températures, accès facile pour le dépôt et le retrait des œuvres, télésurveillance-alarme)

L'équipe d'ART PARTENAIRE, forte de son expérience de 7 années et unique société spécialisée dans la restauration d'art, vous permet d'exercer votre activité sous le statut salarié autonome. Ce statut vous permet de gérer votre activité sans contrainte administrative et en conservant une bonne couverture sociale.

Nous travaillons avec une cinquantaine de restaurateurs/conservateurs et sommes référencé dans de nombreux musées et ateliers. Cette connaissance du marché et de l'activité nous permet d'accompagner les restaurateurs d'art dans les meilleures conditions.

L'organisation de la mission

ART PARTENAIRE vous accompagne dans toutes les phases de votre activité. Vous avez toujours les mêmes interlocuteurs, vous permettant de **travailler en confiance et avec la meilleure réactivité.**

Prospection : Vous négociez votre prestation avec votre client.
ART PARTENAIRE aura un rôle de conseil **afin que vous ne soyez pas totalement seul.**

Gestion administrative	Accompagnement
Documents à compléter, signer et nous renvoyer pour l'adhésion à ART PARTENAIRE :	Remise du CD Kit "Avant-Vente" où sont disponibles les documents types (<i>contrats, rapports d'activité, notes de frais</i>)
- fiche de renseignements individuelle	Mise à disposition de plaquettes, charte graphique ART PARTENAIRE, logos, cartes de visite...
- convention d'adhésion	Aide et conseil dans la réponse aux appels d'offres et dans la négociation des missions

Mission : Pendant la mission, vous êtes salarié d'ART PARTENAIRE.
ART PARTENAIRE prend la responsabilité liée au contrat commercial (**une Assurance spécifique au métier des restaurateurs d'art et du patrimoine a été souscrite**)

Gestion administrative	Accompagnement
<u>Avec votre client :</u>	- Suivi de mission et présentation des rapports d'activités en fin de mois
- Signature du contrat de prestation / devis	- Possibilité de bénéficier d'un espace de travail adapté et sécurisé au sein de notre atelier
- Facturations	- Prise en compte de votre situation personnelle (<i>Assedic, retraité, jeune diplômé</i>) et des éléments de la mission pour l'élaboration du salaire (salaire minimum garanti indépendamment du recouvrement des factures en cours)
<u>Avec vous :</u>	- Possibilité d'effectuer des formations prise en charge dans le budget formation ART PARTENAIRE
- Déclaration d'embauche et signature du contrat de travail - CDD/CDI	
- Versement des salaires	
- Gestion des frais	
- Gestion et informations sur le compte d'activité	

Fin de l'activité : ART PARTENAIRE vous aide au mieux à gérer les « inter-missions »

Gestion administrative	Accompagnement
- Remise des documents de sortie (solde de tout compte, certificat de travail, attestation Assedic..)	- Si l'intervenant souhaite créer son activité, ART PARTENAIRE apporte son assistance dans la phase de création (statuts, démarches administratives, remise du bilan et du compte d'exploitation de l'activité chez ART PARTENAIRE)